

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2013

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 21 mai 2013 a adopté le règlement numéro 471-2013 portant le titre de :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 772 000 \$ VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERS TRONÇONS DE RUES, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1.- Par les électeurs habiles à voter le 5 juin 2013.
- 2.- Par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 27 juin 2013.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 10 JUILLET 2013

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS:

<i>Promulgation :</i>	<i>consiste à l'étape finale du règlement 471-2013 où le conseil est autorisé à dépenser pour l'objet décrété et que le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>travaux de réfection de divers tronçons de rues</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>le jour de sa publication soit le mercredi 10 juillet 2013.</i>

